

Demande de subvention pour les barils récupérateurs d'eau 2020

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- La subvention correspond au coût d'achat d'un baril avant taxes, jusqu'à concurrence de 50 \$;
- Le demandeur est propriétaire d'une résidence à Mirabel, où le baril sera installé;
- Le formulaire de remboursement doit être dûment complété par le propriétaire de la résidence où sera installé le baril;
- Une seule demande de subvention est accordé par propriété, pour la durée totale du programme de subvention;
- L'achat et l'installation du baril doivent se faire entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2020;
- Le baril de récupération d'eau de pluie doit avoir une capacité minimale de 189 litres;
- Il doit être muni d'un grillage pour éviter une accumulation de débris et la prolifération de moustiques, ainsi que d'un robinet permettant l'écoulement de l'eau pour l'arrosage;
- L'achat de pièces pour la fabrication artisanale d'un baril est admissible à la subvention jusqu'à concurrence de 50 \$, si la Ville juge que le produit final remplit les conditions d'admissibilité. L'achat de pièces, la fabrication du baril et son installation doivent se faire entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2020. Aucune main-d'œuvre ne sera remboursée;
- Le baril doit être installé en cour latérale ou arrière, pour limiter sa visibilité depuis la voie publique, et sous une gouttière;
- Un représentant de la Ville de Mirabel pourra vérifier sur place l'installation du baril;
- Le programme de subventions dispose d'une somme annuelle maximale. Aucune demande de subvention ne sera accordée au-delà de ce plafond;
- Une confirmation du statut de votre demande vous sera envoyée, si votre adresse courriel est inscrite dans le formulaire de remboursement.

Demande de subvention pour les barils récupérateurs d'eau 2020

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

Une copie de la facture d'achat du baril ou des pièces servant à sa fabrication, ainsi qu'une photo du baril installé doivent être jointes au présent formulaire.

Vous devez nous faire parvenir le formulaire dûment complété et les documents exigés avant le 30 novembre 2020, soit par la poste ou par courriel, selon les coordonnées suivantes :

Ville de Mirabel - Service de l'environnement
BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU 2020
8106, rue de Belle-Rivière, Mirabel, Québec, J7J 1Y3
infoenvironnement@mirabel.ca

Nom, prénom et adresse du propriétaire :

Téléphone : _____ Courriel : _____

Adresse d'installation du baril :

Modèle de baril : _____

Coût total avant taxes : _____ \$ Volume : _____ litres

Date d'achat : _____

Copie du reçu d'achat du baril ou de ses pièces de fabrication

Photo du baril installé

Signature : _____ Date : _____

La Ville émettra un chèque de remboursement dans les 60 jours
suivant l'acceptation de votre demande.